

Fiche d'information sur l'Année européenne du patrimoine 2018

(réalisée à partir des éléments d'information fournis par la Commission européenne le 25/04/2017)

La décision relative à l'année européenne du patrimoine a été adoptée jeudi 27 avril 2017.

L'article 1^{er} de la Décision indique que *l'Année européenne a pour objectif d'encourager le partage et la compréhension du patrimoine culturel de l'Europe en tant que ressource partagée, de sensibiliser à l'histoire et aux valeurs communes, et de renforcer un sentiment d'appartenance à un espace européen commun.*

L'article 4 de la Décision prévoit que chaque État membre désigne un coordinateur national et que l'organisation de la participation à l'Année européenne au niveau national relève de la responsabilité des États membres. La Ministre de la culture et de la communication a nommé comme coordinateur national, Monsieur Bruno FAVEL, Chef du département des affaires européennes et internationales, sous l'autorité du Directeur général des Patrimoines.

La Commission européenne incite les États-Membres à labelliser de nombreux projets (locaux, régionaux, nationaux) et à mobiliser l'ensemble des acteurs : institutions, professionnels, société civile, collectivités territoriales et citoyens afin d'assurer le succès de cette Année thématique.

Elle prévoit ainsi de développer différentes actions :

- une identité visuelle pour communiquer au niveau UE,
- une labellisation de projets conduite par les coordinateurs nationaux,
- 10 initiatives européennes pour lancer un débat sur différents thèmes en 2018 et d'un travail politique dans les domaines du patrimoine au niveau européen pour les 3-4 années à venir.

1- Les objectifs de l'année

Le patrimoine culturel :

- a une valeur sociale et éducative incontestable
- a un potentiel économique considérable et sous estimé
- est un thème non conflictuel de coopération internationale

Le patrimoine n'est pas seulement un héritage du passé, mais une ressource pour notre avenir.

Pourquoi une année européenne du patrimoine ?

- pour encourager les échanges et la connaissance du patrimoine européen, une ressource partagée
- pour sensibiliser davantage les citoyens à notre histoire commune et nos valeurs partagées
- pour renforcer le sentiment d'appartenance à un espace commun

L'année européenne permettra de :

- promouvoir le patrimoine comme élément central de la diversité culturelle et du dialogue interculturel ;
- valoriser les meilleures pratiques pour assurer la conservation et la sauvegarde du patrimoine et développer sa connaissance auprès d'un public plus large et diversifié ;
- faire connaître la part du patrimoine dans l'économie ;
- promouvoir le patrimoine comme élément important des relations entre l'UE et les pays tiers.

Quel patrimoine ?

Par patrimoine culturel, on entend les ressources héritées du passé sous toutes leurs formes : patrimoine matériel, immatériel et numérique (dès l'origine ou numérisé) :

- monuments, sites culturels et naturels, paysages,
- savoir-faire, métiers d'art, connaissance et expression de la créativité humaine,
- patrimoine cinématographique,
- collections conservées et gérées par des institutions publiques et privées comme les musées, les bibliothèques, les archives.

2- Les modalités de mise en œuvre de l'année

Où ?

Des projets et des événements dans toute l'Europe ainsi que dans les pays tiers.

Pour qui ?

Pour un public large et diversifié : les professionnels du patrimoine ; les défenseurs du patrimoine ; les publics jeunes ; le grand public.

Par qui ?

Par tous les acteurs concernés : États membres, collectivités territoriales, société civile, professionnels et citoyens européens

L'année européenne appartient à tous !

Comment ?

Au niveau national, l'année sera coordonnée dans les États-membres par des coordinateurs nationaux. Les relais d'information joueront un rôle important : les bureaux Europe Creative dans les États-membres, les représentations de la Commission européenne et du Parlement dans les différents États-membres, ainsi que l'ensemble des acteurs concernés dans le domaine du patrimoine et de la culture.

Les initiatives au niveau national (approche « bottom-up ») : les pays sont invités à labelliser des projets selon des critères de contenu et de pertinence adaptés à leur contexte national, en lien avec les objectifs de l'année européenne.

Au niveau européen, la Commission réunira régulièrement les 28 coordinateurs nationaux de l'Année. Chaque pays a désigné un « coordinateur national » pour cette Année thématique. Trois réunions des coordinateurs nationaux seront organisées en 2017 (25 avril, septembre, décembre), puis trois réunions en 2018, afin de créer des synergies entre pays dans le cadre de cette année du patrimoine.

La Commission européenne (DG EAC) réunira également un Comité composé d'acteurs clés de la société civile (35 sélectionnés sur 310 candidats) à trois reprises en 2017 et en 2018 (en parallèle des réunions des coordinateurs nationaux), en associant également les organisations européennes actives dans le domaine du patrimoine (UNESCO, ICCROM, Conseil de l'Europe).

Enfin, la Direction générale Education et culture souhaite travailler en transversalité avec les autres directions de la Commission européenne (Environnement, Recherche, agriculture, politique régionale, ...) pour cette année thématique.

Financements des projets

Un appel à projets de coopération devrait être lancé fin 2017 dans le cadre du programme Europe Créative, dédié à cette année européenne.

En outre, la Commission vient de mettre à jour un document intitulé « *Mapping of cultural heritage actions in European Union policies, programmes and activities* » qui sera bientôt disponible en ligne. Ce document présente les programmes européens qui permettent de financer des actions en faveur du patrimoine dans l'ensemble des secteurs (éducation / Erasmus +, recherche / Horizon 2020, politique de cohésion / Fonds structurels, numérique / Europeana, environnement, agriculture, politique maritime, etc).

3- Dix initiatives européennes réparties dans 4 grands objectifs

Outre des événements prévus dans le cadre des programmes et initiatives déjà existants (Journées européennes du patrimoine, Capitales européennes de la culture, Prix européen du patrimoine, etc.), la DG EAC souhaite engager un processus de réflexion à plus long terme autour de 10 thématiques.

Engagement :

- 1 - **Patrimoine partagé** : permettre que le patrimoine européen, son histoire et ses valeurs partagées deviennent plus proches des citoyens
- 2- **Patrimoine à l'école**: permettre aux enfants de découvrir les trésors européens dès le plus jeune âge
- 3- **Jeunes et patrimoine**: permettre aux jeunes de s'engager en faveur de la conservation du patrimoine

Valeurs :

- 4 - **Nouveaux usages pour le patrimoine**: réutilisation, réaffectation des sites industriels, religieux ou militaires
- 5- **Tourisme et patrimoine**: développer un tourisme culturel durable

Protection :

- 6- **Chérir le patrimoine**: encourager des interventions de qualité sur les sites et monuments
- 7- **Patrimoine en danger**: lutter contre le trafic illicite des biens culturels et les destructions de patrimoine

Innovation :

- 8 - **Compétences et savoir-faire patrimoniaux** : encourager l'éducation et la formation aux métiers traditionnels et aux professions nouvelles
- 9- **Patrimoine pour tous**: encourager la participation citoyenne et l'innovation sociale
- 10- **La science au service du patrimoine**: utiliser la recherche, l'innovation, la science et les nouvelles technologies pour mieux préserver et valoriser le patrimoine

Calendrier 2017

- **Avant l'été** – conception par la DG EAC de la Commission européenne d'un slogan, d'un logo et d'une identité visuelle
- **Septembre** – mise en ligne d'un site internet au niveau européen et 2^{de} réunion des Coordinateurs nationaux et du Comité de représentants de la société civile
- **Automne** – lancement de la plateforme (site internet et base de données dédiés à cette Année) dans toutes les langues de l'Union européenne et lancement d'un appel à projets de coopération, dédié à cette année européenne, dans le cadre du programme Europe Créative,
- **Début décembre** – lancement de l'année européenne lors du Forum de la Culture à Milan (Italie) et 3^{ème} réunion des Coordinateurs nationaux et du Comité de représentants de la société civile